



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 26 - Comité des Fêtes - Reconduction de la convention - Subvention 2017 - Avenant n° 2

Comité des Fêtes
Reconduction de la convention
Subvention 2017
Avenant n° 2

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

1 - Renouvellement de la convention-cadre et signature d'un avenant n° 2 pour 2017

Par délibération en date du 19 janvier 2015, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention-cadre avec le Comité des Fêtes pour l'année 2015, pour l'organisation du Carnaval et d'autres manifestations.

Cette convention, reconductible deux fois, a été renouvelée en 2016. Il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler pour l'année 2017 dans le cadre d'un avenant n° 2 (ci-joint).

Cet avenant n° 2 vient préciser les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien au Comité des Fêtes pour les manifestations qu'il organise dans l'année à Besançon, à savoir pour 2017 : le Carnaval de Besançon (8 et 9 avril 2017) et la soirée du Nouvel An.

Cet avenant précise le montant de la subvention 2017 ainsi que les différentes aides matérielles complémentaires apportées par la Ville au Comité des Fêtes.

2 - Subventions 2017

Pour 2017, il est proposé de reconduire le montant des subventions attribuées en 2016, soit une subvention de fonctionnement de 55 000 € et une subvention complémentaire de 5 000 €.

En cas d'accord avec cette proposition, la somme totale de 60 000 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.025/6574 CS 47047.

Propositions

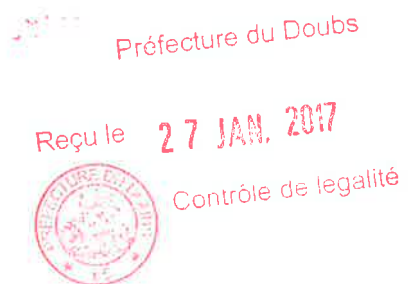
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire la convention-cadre avec le Comité des Fêtes par la signature d'un avenant n° 2,
- d'attribuer au Comité des Fêtes deux subventions d'un montant total de 60 000 € pour 2017, soit :
 - . une subvention de fonctionnement de 55 000 €,
 - . une subvention complémentaire de 5 000 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 2.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, Mme FALCINELLA, Mme ANDRIANTAVY et M. DUMONT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0